

Un plan financier contesté à gauche

Politique » Le plan financier pour la législature 2022-2026, présenté la semaine passée par le Conseil d'Etat, est plutôt mal accueilli par le SSP et le PS.

Présenté vendredi dernier par le Conseil d'Etat fribourgeois, le plan financier pour la législature 2022-2026, qui prévoit des investissements bruts à hauteur de 1,28 milliard de francs mais accuse aussi un déficit cumulé de 371 millions pour les quatre prochaines années, suscite des réactions. Dans un communiqué de presse, le Syndicat des services publics (SSP) tonne: «Sans correction immédiate, ce plan finan-

cière va être celui de l'appauvrissement généralisé et de la chute libre du pouvoir d'achat des salariés du secteur public et parapublic face à l'inflation.»

1,28 milliard

Les investissements bruts prévus dans le cadre du plan financier

Le syndicat ajoute: «Cette politique d'austérité est aussi le résultat des nombreux cadeaux fiscaux octroyés aux plus aisés:

diminution de l'impôt sur la fortune, diminution de l'imposition sur le bénéfice des entreprises, diminution de l'imposition sur les prestations en capital, diminution de l'imposition sur les actions non cotées, diminution de l'imposition des personnes physiques.»

Le Parti socialiste fribourgeois estime pour sa part que le plan financier du Conseil d'Etat ne constitue qu'un «rattrapage» du retard pris ces dernières années en raison d'une «politique financière axée essentiellement sur les baisses fiscales au bénéfice des plus aisés». Dans un communi-

qué, le parti s'inquiète de la «faible augmentation» de la masse fiscale prévue et estime que le plan «ne pose pas les bonnes priorités pour la population du canton de Fribourg, qui doit et devra faire face à des crises énergétiques, à l'inflation et à l'explosion des coûts de la santé.»

Le PS se dit notamment «consterné» par l'absence de hausse conséquente des subsides pour les primes d'assurance maladie. Il affirme son intention de «combattre toute velléité de la majorité de droite d'imposer des mesures d'austérité découlant de ce plan financier. » NM/MRZ

Le blues a fait vibrer Praz

Vully » Praz s'est agité au son du blues, de la soul et du rock ce week-end. Environ 2000 personnes ont assisté aux concerts organisés vendredi et samedi dans sept caveaux de la commune lacoise, et sur le bateau *Romandie I*. Les places étaient limitées à 1000 par soirée: la manifestation souhaite privilégier la sécurité et le confort des festivaliers, explique Cyrill Deschamps, fondateur et président du Vully Blues Club.

Pour la première fois, les amateurs de notes bleues ont pu profiter du caveau de l'Hôtel Richard, à la sortie de la localité, où Chris Aaron et ses Memphis Knights ont remporté un succès

phénoménal avec leur set dédié à Elvis Presley. Les dessinateurs de *Vigousse*, qui ont pris part à cette édition, ont conquis le public avec leurs œuvres réalisées en direct durant les concerts. «La plupart ont été distribuées aux musiciens et aux spectateurs», sourit Cyrill Deschamps.

L'édition anniversaire a en outre été immortalisée par une équipe de tournage venue d'Arles, Helios Film Productions, qui avait déjà tourné un documentaire sur la carrière de l'invité d'honneur de cette année, le bluesman français Daniel Blanc. Le prochain Festival est agendé aux 10 et 11 novembre 2023. » MRZ

Les étrangers sont surreprésentés en prison. Analyse d'un spécialiste de l'accompagnement de détenus

«Il faudrait être plus proactif»

« MARC-ROLAND ZOELLIG

Société » Selon les chiffres 2021 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), près des trois quarts des détenus purgeant une peine de prison en Suisse sont de nationalité étrangère. Sur l'ensemble des personnes condamnées par la justice helvétique, 57% n'ont pas de passeport rouge à croix blanche, alors que les étrangers représentent environ 25% de la population suisse. Pourquoi cette surreprésentation? Samedi soir, le Club politique africain (CPA) de Fribourg a abordé ce sujet à l'occasion d'une table ronde. Les explications du Dr Rigobert Hervais Kamdem, président du CPA et médecin adjoint au Centre de psychiatrie forensique du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), spécialisé dans l'accompagnement et l'évaluation des personnes détenues étrangères.



«J'ai un problème avec l'expulsion de personnes ayant fait leur vie en Suisse»

Rigobert Hervais Kamdem

Qui sont les étrangers condamnés et d'où viennent-ils? Selon les statistiques de l'OFS, les étrangers résidant de manière permanente en Suisse représentent environ 25% de la population carcérale. Les autres sont des personnes de passage, ainsi que des requérants d'asile et des sans-papiers. Le trio de tête est occupé par l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'ex-Yougoslavie.



Selon les chiffres de la Confédération, plus de 70% des détenus qui purgeaient une peine en Suisse en 2021 étaient étrangers. Alain Wicht

Les étrangers vivant en Suisse commettent-ils davantage de crimes que les autochtones? Comparativement à la population suisse, la population étrangère est plus jeune et plus masculine. Ce sont deux facteurs criminogènes bien connus. Cette même situation se retrouve dans les pays voisins, en France, en Allemagne et en Italie, où la part d'étrangers condamnés est également élevée.

D'aucuns avancent la thèse du «racisme systémique» et du profilage racial pour expliquer la surreprésentation des étrangers en prison. Qu'en est-il?

Je ne pense pas qu'il y ait une volonté active de profilage racial. Ce sont les faits et les cir-

constances, ainsi que les données sociodémographiques, qui font qu'on en arrive à cette situation. Les prévenus étrangers attendent très majoritairement leur jugement en détention, car il existe un risque de fuite plus élevé que pour les Suisses. Une fois condamnés, les étrangers ne bénéficient en outre que rarement des allègements du régime de la détention pouvant être accordés lorsque la moitié de la sanction a été purgée, car là encore, le risque de fuite est plus concret. Le service de l'application des peines ne fait qu'appliquer le cadre légal. Ce n'est pas du racisme.

Est-ce que les facteurs culturels jouent un rôle dans la commission de crimes et de délits?

A mon sens, ce rôle n'est pas déterminant. Les facteurs sociaux, tels que la formation, l'activité professionnelle et l'intégration le sont bien plus.

La précarité matérielle serait-elle la cause majeure de la criminalité?

Dans toute société, même matériellement très bien portante, il y aura toujours des crimes. Mais si les personnes étrangères sont bien intégrées à la société, leur taux de criminalité sera similaire à celui des Suisses. On le voit bien avec les Allemands installés ici, qui commettent proportionnellement moins de crimes que les Suisses dans la classe d'âge des 18-29 ans (la plus criminogène, ndr), comme l'a démontré récemment le pro-

fesseur Daniel Fink de l'Université de Lausanne. Les Allemands qui s'installent en Suisse viennent avec un bagage et une formation.

La surreprésentation des étrangers dans les statistiques criminelles est-elle aussi un révélateur de l'état psychique d'une partie des populations immigrées?

Les individus commettant des crimes ne souffrent pas forcément de pathologies psychiatriques sous-jacentes, même si les troubles de la personnalité et les addictions aux substances psychoactives tendent à augmenter. Les criminels se trouvent en grande majorité dans la classe d'âge des 18-30 ans et leurs actes sont sous-ten-

due par des facteurs sociaux: pas de formation, pas d'emploi, pas de perspectives. Le législateur suisse a reconnu cet état de fait, puisqu'il existe une mesure pénale spécifiquement destinée aux jeunes adultes souffrant de graves troubles du développement de la personnalité ayant commis des infractions lorsqu'ils avaient 25 ans ou moins. Elle vise à combler leurs déficits en axant la prise en charge sur l'éducation et l'accès à une formation, plutôt que sur les soins psychiatriques. Elle est davantage appliquée en Suisse alémanique, car il n'existe actuellement qu'un seul établissement adapté en Romandie, le Centre éducatif fermé de Pramont en Valais.

Une meilleure formation professionnelle pour moins d'actes répréhensibles?

Je pense qu'une meilleure intégration sociale est primordiale. La Suisse fait déjà beaucoup, mais je pense qu'elle peut faire encore mieux. Il faudrait être plus proactif, en mettant sur pied des programmes favorisant l'intégration. Empêcher les touristes criminels de venir en Suisse est très difficile, car le pays est attractif pour eux. Mais je suis persuadé qu'on peut encore récupérer une partie des criminels étrangers qui résident ici de manière durable.

L'expulsion n'est pas une solution, selon vous?

Expulser les criminels de passage, ça va de soi. Mais j'ai un problème avec l'expulsion de personnes ayant fait leur vie en Suisse. Elles ont de fortes chances de récidiver dans leurs pays d'origine, où elles n'ont parfois aucun repère. Indépendamment de la gravité du délit commis, on peut travailler avec une personne depuis le début de l'exécution de sa peine. Mais lorsqu'une expulsion succède à l'emprisonnement, ça bloque cette prise en charge, puisque les gens ne peuvent pas se projeter dans l'avenir. On peut bien sûr discuter du renvoi d'une personne multirécidiviste. Dans les faits, les tribunaux appliquent souvent la clause de rigueur pour empêcher des expulsions et je trouve qu'elle est un bon garde-fou. »